



*Office of the Provincial Advocate
for Children and Youth*

*Bureau de l'intervenant provincial
en faveur des enfants et des jeunes*

Remise en question de la représentation des Premières nations vivant sur les réserves au tableau des jurés

TORONTO, 10 mars 2011 – La Cour d'appel de l'Ontario a rendu sa décision aujourd'hui dans la cause Pierre c. McRae, une cause dans laquelle l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes est intervenu pour appuyer les appelants. La Cour a ordonné aux deux coroners d'exiger qu'un représentant du Procureur général s'explique sur les efforts faits pour veiller à ce que des membres des Premières nations vivant sur les réserves soient ajoutés aux listes de jurés. L'intégrité des candidats jurés lors des enquêtes sur le décès de Jacy Pierre et de Reggie Bushie a été remise en question suivant un témoignage par affidavit révélant l'exclusion systémique du district judiciaire avoisinant de Kenora.

Irwin Elman, l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario s'est réjoui de cette victoire juridique et a déclaré qu'elle « représente la première étape d'un processus transparent pour examiner si les listes de jurés du district de Thunder Bay sont représentatives et comprennent des membres des réserves autochtones du district judiciaire. Ainsi, on procédera à un examen ouvert et transparent de la constitution des listes de jurés et des mesures prises pour corriger des lacunes de longue date ».

On ne peut réaliser de véritables changements si les personnes touchées par ces changements ne participent pas à l'élaboration des solutions. L'Intervenant dit que « l'apparente exclusion systématique des Premières nations, notamment de jeunes Autochtones vivant dans les réserves dont les noms n'ont pas été ajoutés à la liste des jurés, mine toute confiance que pourraient avoir les jeunes dans notre système juridique et dans notre système de coroners. Cette exclusion les empêche aussi de faire partie de la solution ».

Lors de l'enquête sur le décès de Reggie Bushie et lors des appels devant la Cour divisionnaire et la Cour d'appel, l'Intervenant s'est associé aux élèves autochtones qui fréquentent une école à l'extérieur de leur réserve pour les aider à faire valoir leurs positions.

Pendant le déroulement de ce processus légal, des jeunes issus de réserves du Nord de l'Ontario se sont associés à l'Intervenant pour générer des solutions aux problèmes auxquels font face leurs communautés. Cette démarche a amené les jeunes à préparer leur propre rapport et à faire des représentations auprès de leurs dirigeants et des dirigeants du gouvernement de l'Ontario. Le Bureau de l'intervenant appuie, encourage, applaudit les efforts de ces jeunes pour prévenir des tragédies comme le décès de Reggie Bushie.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Laura Arndt
Directrice, développement stratégique
Bureau de l'intervenant provincial en faveur
des enfants et des jeunes
(416) 325-6990
laura.arndt@provincialadvocate.on.ca